

*L'ajournement*

2. Pour chaque province, combien a) de demandes d'emplois ont été remplies aux centres, b) d'emplois ont été offerts aux centres?

3. Pour chaque province, quel a été le coût total du projet?

**L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** 1. En 1975 les Centres de main-d'œuvre ont embauché 1,070 étudiants.

2. a) Demandes d'emplois: Nouveau-Brunswick, 15,346; Nouvelle-Écosse, 19,257; Île-du-Prince-Édouard, 2,547; Terre-Neuve, 7,484; Québec, 146,839; Ontario, 235,898; Manitoba, 16,035; Saskatchewan, 10,965; Alberta, 35,486; Colombie-Britannique, 51,518. b) Emplois offerts en 1976: Nouveau-Brunswick, 7,388; Nouvelle-Écosse, 10,613; Île-du-Prince-Édouard, 1,903; Terre-Neuve, 3,085; Québec, 50,766; Ontario, 82,537; Manitoba, 8,110; Saskatchewan, 7,552; Alberta, 23,768; Colombie-Britannique, 22,080.

3. Coût total par provinces des Centres de main-d'œuvre pour étudiants: Nouveau-Brunswick, \$135,023; Nouvelle-Écosse, \$166,292; Île-du-Prince-Édouard, \$24,928; Terre-Neuve, \$72,757; Québec, \$1,329,400; Ontario, \$1,569,000; Manitoba, \$22,113; Saskatchewan, \$221,468; Alberta, \$31,323; Colombie-Britannique, \$354,500; Territoires du Nord-Ouest, \$8,858; Yukon, \$16,500.

[Traduction]

**M. Blais:** Je me permets de signaler qu'il est 10 heures, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Puisqu'il est 10 heures, nous passons à l'ordre du jour!

**MOTION D'AJOURNEMENT**

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

**LE CODE CRIMINEL—PROPOSITION D'ÉTUDE EN COMITÉ DE MÉTHODES AUTRES QUE LA PENDAISON POUR L'EXÉCUTION DES CONDAMNÉS À MORT**

**M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre):** Monsieur l'Orateur, depuis quelques mois, l'opinion publique a encore une fois été en butte à des articles, des éditoriaux, des commentaires et ainsi de suite de la part des media sur la question de la peine capitale. Ce débat fait rage depuis presque une décennie, et je crois me faire l'interprète de bien des gens en disant que j'espère que cette législature résoudra ce problème une fois pour toutes. D'après les nombreux articles que j'ai lus sur ce sujet, il me semble que ceux qui sont en faveur de l'abolition de la peine de mort font un effort concerté, voire même une croisade, pour embrouiller la question en essayant de faire croire que ceux qui veulent conserver la peine capitale sont des primitifs, des brutes sanguinaires et dépourvues de toute intelligence.

C'est certainement honteux de voir des personnes qui se disent mus par des motifs humanitaires agir de la façon la plus mesquinement politique. Ce sont des humanitaristes à la manque. Il faut se demander pourquoi on tente de discréditer ceux qui demandent le maintien de la peine capitale. C'est probablement parce qu'une majorité écrasante de Canadiens sont en faveur de la peine capitale. C'est tragique de constater qu'une poignée d'élitistes, conduite par le gouvernement libéral, manipule le système en vue de parvenir à ses fins sans égard pour l'opinion publique.

[M. Reynolds.]

Lorsqu'on examine des sondages comme celui que j'ai effectué dans ma circonscription de Winnipeg-Sud-Centre où 90 p. 100 des répondants se sont dits en faveur du maintien de la peine capitale pour toute personne convaincue de meurtre prémédité, on se rend compte, à sa grande consternation, que le gouvernement ne tient aucun compte de la volonté du peuple. L'utilisation du pouvoir pour contrecarrer la volonté du peuple est un autre moyen d'affaiblir le Parlement.

Chose curieuse, le bureau du solliciteur général a effectué un sondage sur la peine capitale, et 80 p. 100 des répondants se sont dits en faveur de son maintien. Le gouvernement actuel a tellement à cœur d'abolir le châtiment suprême qu'il a été jusqu'à dilapider les deniers publics pour engager un expert-conseil et s'entendre dire que le public était assoiffé de sang au sujet de la pendaison. Dans un rapport au solliciteur général (M. Allmand), un certain M. Fattah a déclaré:

● (2200)

Une opinion publique mal informée ou irrationnelle n'est pas une raison pour ramener la corde.

Dans le même rapport, cet abolitionniste poursuit en prêtant des sentiments peu louables aux partisans de la peine de mort. Je suppose qu'on pourrait me dire: attendiez-vous à autre chose de lui. Après tout, cela se résume au vieux dicton: ne mordez pas la main qui vous nourrit. Je soutiens qu'une minorité élitiste est à l'œuvre; une minorité qui oublie que depuis 1967, le taux des meurtres a augmenté de 100 p. 100.

Prétendre que 90 p. 100 de mes mandants ou, en tout cas, une majorité appréciable de Canadiens sont des gens assoiffés de sang et irrationnels est le fait d'une attitude élitiste et arrogante. Une majorité écrasante de Canadiens est en faveur du maintien de la peine capitale parce qu'ils refusent de vivre dans une société toujours en proie à une criminalité croissante. Le gouvernement actuel a fait preuve de mollesse dans l'application des lois et les Canadiens ne supporteront pas davantage une attitude aussi laxiste.

Au cours de ces dernières années, le gouvernement a élaboré une théorie sur laquelle il fonde sa politique actuelle et qui veut, que les droits des criminels sont plus importants que ceux de la société. Cette politique a suscité de vives réactions de la part du public, au point que le sénateur Louis Robichaud, un libéral, a déclaré:

Nous avons une fille de 14 ans à la maison. Si quelqu'un violait et tuait ma fille et que le système judiciaire ne me rendît pas justice, je m'en chargerais moi-même.

Le sénateur Robichaud n'est pourtant pas un dur de dur, pas plus que la majorité des citoyens respectueux des lois qui veulent qu'on revienne au gros bon sens et au sain respect de la loi.

La peine de mort constitue le droit ultime de la société organisée de se débarrasser de ceux qui ne veulent se conformer d'aucune façon à la vie civilisée. Ceux-là sont une minorité et ne doivent pas être confondus avec ceux qui ont pu tuer dans un moment de passion. Il y a des abolitionnistes qui semblent prêts à faire croire que ceux qui sont pour le maintien de la peine de mort veulent l'appliquer dans tous les cas. Cela est faux. La vaste majorité des Canadiens sont des citoyens normaux qui répugnent à discuter de la peine de mort. Le bon sens leur dit que l'abolition du droit ultime de la société de recourir au châtiment suprême revient à donner au criminel le message suivant: peu importe l'horreur et la bassesse de son crime. Sa propre vie sera protégée par une société pour laquelle il n'a aucun respect.